

# Checklist Déménagement : Gestion de votre contrat d'eau (Grand Paris Sud)

---

## Avant votre déménagement (15 jours avant)

- Identifiez le gestionnaire de votre futur logement (Régie publique ou prestataire privé selon la commune de Grand Paris Sud).
- Préparez vos informations : adresse exacte, date de déménagement et coordonnées personnelles.
- Vérifiez si le logement est équipé d'un compteur individuel ou collectif.
- Consultez le site officiel de Grand Paris Sud pour localiser le service des eaux compétent pour votre secteur.

## Le jour du départ (Clôture du contrat)

- Relevez l'index de votre compteur d'eau (les chiffres noirs sur fond blanc).
- Prenez une photo nette du compteur pour servir de preuve en cas de litige.
- Contactez le service des eaux pour demander la résiliation de votre contrat à la date de votre départ.
- Communiquez votre nouvelle adresse pour la réception de la facture de clôture.

## L'arrivée dans le nouveau logement (Ouverture du contrat)

- Souscrivez votre nouveau contrat d'eau dès la remise des clés pour éviter toute coupure.
- Relevez l'index du compteur d'eau à l'entrée dans les lieux (état des lieux).
- Transmettez cet index au service des eaux pour établir votre base de facturation.
- Choisissez votre mode de paiement (prélèvement automatique, paiement en ligne ou chèque).

## Informations utiles et contacts

- Conservez précieusement votre numéro de contrat et vos références client.
- En cas de fuite avant compteur, contactez immédiatement le service d'urgence de votre commune.
- Privilégiez l'espace client en ligne sur le site de Grand Paris Sud pour un suivi en temps réel.
- Gardez une copie numérique de vos relevés d'index d'entrée et de sortie.